

# Quittance de loyer - septembre 2025

**Monsieur Ghislain HABERMAN**

39 rue du Sentier  
75002 Paris

**Madame Julie KELLER**

41 Rue Broca  
75005 Paris

**Adresse de la location :**

41 Rue Broca  
75005 Paris

Je soussigné Monsieur Ghislain HABERMAN, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Madame Julie KELLER, la somme de Deux mille cent cinquante-neuf euros / 2 159,00 euros au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 01/09/2025 au 30/09/2025 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Désignation	Montant
Loyer hors charges	1 959,00 euros
Provisions pour charges	200,00 euros
<b>Total</b>	<b>2 159,00 euros</b>

**Paiement reçu le 09/09/2025.**

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Fait à Paris, le 09/09/2025



**Monsieur Ghislain HABERMAN**